Séance du 28/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 501
Dossier : 160671

Direction en charge : Sports
Objet : Concours du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire à la ville de Saint-Etienne pour l'aménagement du ponton du bateau croisière à St Victor sur Loire - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 18/11/2016
Compte rendu affiché le : 29/11/2016
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :
M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'odre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :
M. Michel BEAL

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 28/11/2016

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 501
Dossier : 160671

Direction en charge : Sports
Objet : Concours du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire à la ville de Saint-Etienne pour l'aménagement du ponton du bateau croisière à St Victor sur Loire - Approbation.

□ Rappel et Références :
La Ville de Saint-Etienne gère le port de Saint-Victor et les aménagements annexes.
Le ponton servant au bateau croisière lui appartient. Il est mis à disposition à titre onéreux du SMAGL pour l'exploitation du bateau croisière.

□ Motivation et Opportunité :
Afin de permettre une exploitation optimale, des aménagements du ponton ont été nécessaires.
Ils ont également permis de consolider l'ouvrage pour faire face au marnage du plan d'eau.

Afin d'accompagner ce projet dont le montant des travaux est de 80 000€ TTC, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) a souhaité acter sa participation à hauteur de 25% du coût des travaux (plafonné à 20 000,00 €TTC) par une délibération du 7 mars 2016.

□ Contenu :
Afin de percevoir cette participation, il convient de délibérer pour accepter l'offre de concours du SMAGL.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Étienne.

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : Recettes 20 000€ dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	**40 000€**					40 000,00 € (SMAGL et Office de Tourisme)
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à accepter cette offre de concours
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à recouvrir cette offre de concours.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** Recettes - BP 2016 Chapitre 13-Article 1318 Opération 2015 P 6867
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Brigitte MASSON**